

Éducation et territoires

Des PEdT aux Projets locaux d'éducation :
des démarches structurantes
d'une action éducative
de qualité.



-Problématique- **RENCONTRES NATIONALES** 2017 DES PROJETS EDUCATIFS LOCAUX

8 & 9

MARS

Le Quartz

Brest

www.francasbzh.fr

#RNPEL2017



**-Rencontres nationales des PEL 2017-
Les 8 & 9 mars 2017 au Quartz à Brest**



**Éducation et territoires
Les Projets locaux d'éducation :
des démarches structurantes d'une action éducative de qualité"**

Au cours des vingt-cinq dernières années, les questions d'éducation sont devenues de plus en plus présentes au sein du débat public. L'École, son rôle, son organisation, son efficacité constituent des éléments forts de ce débat. Bien d'autres thèmes s'y ajoutent, comme la prise de conscience que la famille et l'École ne peuvent répondre à elles seules à tous les besoins éducatifs. Au-delà s'exprime l'attente d'une éducation qui prépare au vivre ensemble et à l'exercice d'une citoyenneté associant repères conceptuels et actions. Cette citoyenneté active constitue une exigence qui interpelle tous les acteurs éducatifs avec force, à la suite des tragiques événements de 2015.

Chaque espace institutionnel est aujourd'hui producteur de politiques publiques d'éducation, d'actions éducatives¹. L'État, en sus de sa mission régalienne d'éducation, s'attache à impulser, coordonner les politiques éducatives pour assurer une continuité, ce dès la petite enfance, tant dans les actions qu'il met en œuvre que dans celles qui sont conduites par des acteurs éducatifs territoriaux.

¹ Plus de 25 % de la dépense publique d'éducation est assurée par des collectivités territoriales





Les ambitions des politiques éducatives locales : continuum éducatif et justice sociale

Les Projets locaux d'éducation déclinent de façons diverses leur ambition de transformation des conditions de vie et d'action des enfants et des adolescents pour garantir, individuellement et collectivement, leur bien-être, leur épanouissement et leur émancipation.

Une reconnaissance de la dimension éducative des temps de loisirs

Même si les inter-liaisons entre les différentes formes que revêt l'éducation (formelle, non formelle et informelle) ne sont pas toujours une évidence, les occurrences éducatives rencontrées par l'enfant sont de plus en plus nombreuses. En outre, les formes éducatives étant en mutation, la porosité entre les différents temps éducatifs s'accroît. Dans ce contexte, les acteurs éducatifs sont conduits à conjuguer :

- les actions éducatives des temps scolaires et des temps familiaux,
- celles des temps péri et extrascolaires et des temps familiaux,
- et enfin celles des temps scolaires, péri et extrascolaires.

Simultanément la contribution de ces derniers temps dans les processus d'apprentissage est reconnue par la loi du 8 juillet 2013 et les textes qui la déclinent. « Le PEdT définit les grandes priorités communes (...) en matière d'éducation. Il doit favoriser l'émergence ou le développement de propositions d'activités périscolaires, voire extrascolaires ? et permettre une meilleure mise en cohérence des actions existantes, dans l'intérêt de l'enfant. »²

La volonté de rompre avec l'approche traditionnelle de l'éducation qui se construirait dans le seul temps scolaire est de plus en plus présente dans les préoccupations des décideurs publics.

Des politiques publiques d'éducation et des projets éducatifs sont aujourd'hui mis en œuvre à différents échelons politiques. Ils s'emboîtent et s'interpénètrent, façonnent de nouveaux territoires d'action éducative, de façon différente selon l'âge des enfants et les temps éducatifs concernés.

La recherche d'une équité éducative pour tous et sur tous les territoires

Le législateur reconnaît que l'absence de pratiques sportives ou culturelles, hors des temps scolaires, est l'un des facteurs d'accroissement des inégalités socioculturelles : « Le PEdT [...] contribue à la lutte contre les inégalités scolaires en

² Circulaire interministérielle n°DJEPVA A3/DGESCO/2013/95 du 20 mars 2013 relative au Projet éducatif territorial





Éducation et territoires
Les Projets locaux d'éducation :
des démarches structurantes d'une action éducative de qualité"

mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés au niveau de chaque territoire. »³

Dans une brève publiée par le ministre Vincent Peillon⁴, cette volonté d'impliquer les communes dans des parcours éducatifs qualitatifs est clairement affichée. On y retrouve cités en exemple, les activités artistiques, l'éveil scientifique, les activités sportives, la découverte du numérique, les activités autour du développement durable et des ateliers de jeux.

Les PEdT permettent-ils effectivement un égal accès de tous à un parcours éducatif choisi ? Permettent-ils d'articuler parcours éducatifs, offres et propositions périscolaires ?

Les questions d'inégalités sont récurrentes dans le débat éducatif. Celles de l'inégalité en termes de réussite scolaire ont été réaffirmées notamment dans le rapport piloté par Jean-Paul Delahaye⁵, qui estime urgent d'aborder la question de l'égalité des droits.

Celles des inégalités de mise en œuvre des PEdT ont été souvent évoquées, voire dénoncées. Pourtant, la sénatrice Françoise Cartron, dans le rapport remis au premier ministre conclut, après avoir auditionné nombre d'élus locaux : « ...cette réforme n'a pas créé d'inégalités, elle les a dans un premier temps mises en lumière et doit désormais contribuer à les réduire. [...] Beaucoup en vérité de ceux qui participent désormais aux 'TAP' devenus 'NAP' n'avaient jamais eu accès à ces pratiques. »

Toutefois, bien plus que d'inégalités d'apprentissage ou d'inégalités face aux opportunités d'apprentissage, c'est surtout d'égalité d'accès à une offre périscolaire dont il est question dans les politiques éducatives territoriales.

La reconnaissance de l'action des collectivités locales en matière d'éducation constitue une avancée. Le fait de les inviter à concevoir leur action dans le cadre de PEdT peut être une solution au risque d'émiettement de l'action éducative... Néanmoins, le caractère global et continu de l'éducation nécessite d'identifier les ressorts permettant de dépasser les seules logiques de juxtaposition d'offre d'activités, de dispositifs et de contractualisation afin de construire de véritables Projets locaux d'éducation. Il s'agit de concevoir et mettre en œuvre des politiques éducatives qui visent à répondre collectivement, par l'éducation, à des enjeux fondamentaux de société.

³ Guide pratique de la réforme des rythmes, 2013

⁴ « Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée », Dossier de présentation du 29 août 2013

⁵ Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale -Rapport *IGEN* - mai 2015.





Des alliances éducatives pour partager une vision de l'éducation et de l'action éducative.

Définir, piloter, évaluer et conduire un Projet local d'éducation (PLE) nécessite de mobiliser la communauté éducative, les espaces éducatifs⁶ et leurs acteurs⁷ et plus largement tous les citoyens, en particulier les enfants, les adolescents et leurs parents, afin de :

- construire une analyse partagée et permanente des besoins éducatifs, sociaux et culturels d'un territoire,
- réfléchir et agir ensemble à partir d'objectifs d'éducation communs et partagés.

Pour favoriser une dynamique éducative locale contribuant à l'émergence et à l'opérationnalisation d'un Projet local d'éducation, il est pertinent de mettre en œuvre des diagnostics et des évaluations participatives sans omettre certaines étapes clés relevant du travail préalable à la définition du projet, de sa conduite et de son évaluation. Avant de promouvoir une approche articulant contenus, temps et espaces éducatifs, il est primordial de partager une ambition éducative pour un territoire de vie pertinent. Cette première étape permet déjà d'initier la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Prendre en compte les réalités sociales

« Les exigences de la construction et du développement d'un être humain dépendent, d'une part, de l'individu, de son histoire, de son expérience et de sa maturité, et d'autre part, de son environnement – naturel, culturel, humain – et par conséquent de ce que lui apporte ou de ce dont le prive cet environnement. »⁸

Élaborer un PEdT qui ait valeur de Projet local d'éducation ne consiste pas tant à rechercher une adaptation de l'offre à la demande qu'à débattre d'une première question : « quels besoins particuliers ont les enfants et les adolescents du territoire sur lequel j'agis en tant qu'éducateur ? »

C'est en répondant à cette question que les acteurs éducatifs prendront en compte les spécificités des publics et du territoire dans la conception du projet. Or, cette phase clé de l'élaboration d'un Projet local d'éducation est trop souvent abordée de façon rapide ou « adéquatationniste ».

⁶ Espaces éducatifs : école, collège, centre de loisirs éducatifs, famille, associations socioéducatives, associations ou collectif de familles ou de parents, associations ou institutions sportives et culturelles,...

⁷ Acteurs éducatifs : enseignants ; inspecteurs de l'Éducation nationale ; élus municipaux et associatifs ; personnels des collectivités ; directeurs de centres de loisirs ; animateurs professionnels ; permanents ou volontaires ; parents engagés dans des associations ou collectifs de parents, de familles ; travailleurs sociaux ; conseillers techniques ; intervenants sportifs et culturels...

⁸ De ROSA Pierre, *Les complémentarités en éducation*, 2007





Éducation et territoires
Les Projets locaux d'éducation :
des démarches structurantes d'une action éducative de qualité"

C'est au niveau local que peuvent dialoguer les différents acteurs éducatifs, les représentants de l'État et des collectivités. Ensemble, ils peuvent analyser les besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des adolescents et, à partir de ce travail conjoint, définir des priorités éducatives, puis les contenus et modes de mise en œuvre de l'action éducative. Identifier et partager des priorités d'action, mettre en œuvre ces actions, au plus près des populations, des citoyens, c'est là tout l'intérêt d'une territorialisation⁹ de l'action publique, qui offre l'opportunité de prendre en compte les réalités sociales et les contextes locaux.

Animer la participation des acteurs

Une acception globale de l'éducation ne vise pas à gommer les spécificités de chaque espace éducatif, ni à les fondre en un tout. L'éducation nécessite des intervenants aux statuts et aux rôles différenciés.

Cette approche de l'éducation doit susciter la coopération entre les acteurs éducatifs afin que l'éducation de l'enfant et de l'adolescent soit davantage pertinente ; il s'agit en particulier de conforter les parents dans leur rôle et leur expertise d'usage. Les parents ont leur propre projet éducatif ; celui-ci est notamment nourri des contributions des autres espaces et acteurs éducatifs. Ils ont besoin que leur projet soit reconnu et parfois d'être accompagnés afin de prendre la parole pour expliciter ce projet, voire leurs besoins. Ici notamment, les dynamiques d'éducation populaire s'avèrent pertinentes.

La définition et la mise en œuvre d'un Projet local d'éducation associeront les parents-citoyens. Chaque espace éducatif s'assurera que « les premiers éducateurs¹⁰ », parents et familles, y compris les parents qui semblent les plus éloignés de l'école et des espaces de la vie sociale locale, trouveront leur place dans leurs projets. Il s'agit d'augmenter simultanément la capacité de compréhension réciproque entre acteurs éducatifs et le pouvoir d'agir de chacun.

Pour que l'action éducative ne se réduise pas à un service, mais se donne l'exigence de la participation de ses principaux acteurs, celle des enfants et des adolescents doit être effective tant dans les espaces éducatifs que lors de la formulation et de l'évaluation des politiques publiques.

⁹ Le territoire pourra selon les situations recouvrir le quartier, la commune ou l'intercommunalité.

¹⁰ Les parents sont sans nul doute les premiers éducateurs au sens de leur responsabilité, mais celle-ci leur confère-t-elle un rôle hiérarchique dans la chaîne éducative ?





Articuler gouvernance locale et pilotage des Projets locaux d'éducation

Les acteurs éducatifs sont d'origines statutaires et culturelles différentes et sont porteurs d'expériences et d'expertises diverses. Ils sont pour autant amenés à produire ensemble. Un écueil doit alors être évité, celui d'une gouvernance pensée par des personnes ayant le pouvoir de l'animation de la démarche, de son lancement, la maîtrise du débat et des thématiques de celui-ci.

L'éducation étant un élément constitutif de la démocratie et de la République, le débat et la construction de Projets locaux d'éducation doivent être élargis au-delà des techniciens, des administrations et des élus, La société civile organisée et tous les citoyens dont les parents doivent s'emparer de ces questions, ce dans des dynamiques d'échanges, de confrontation, de mobilisation citoyenne, d'éducation populaire ! Ici, il convient de reconnaître le rôle des associations, notamment dans le cadre juridique institué par la loi Économie sociale et solidaire de juillet 2014¹¹.

Construite sur une mobilisation citoyenne historique, portée par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, amplifiée par les associations complémentaires de l'enseignement public, la mise en œuvre de l'action éducative s'inscrit dans une logique de service public plutôt que dans des processus de marchandisation.

La conception et la mise en œuvre de Projets locaux d'éducation offrent l'opportunité de modifier la gouvernance du champ que recouvre l'éducation, c'est-à-dire de distinguer gouvernance et pilotage.

Impulsé par la collectivité locale compétente sur un territoire, piloté politiquement et coordonné techniquement par celle-ci, le Projet local d'éducation est toutefois l'ouvrage collectif de l'ensemble des citoyens d'un territoire. Il s'agit donc de concevoir une gouvernance où chaque institution, chaque citoyen, parties prenantes de la communauté éducative locale, a une place pour faire valoir son projet. Il s'agit également de penser un pilotage qui permette d'articuler les espaces de décision avec les espaces de participation et ceux chargés de la conduite.

¹¹ La convention (et donc la subvention) est au sens de la loi une des formes de contractualisation instituée entre les collectivités et les associations.

